

Garantir un financement efficient, équitable et pérenne de l'éducation dans un contexte de contraction budgétaire

Recommandations issues de la société civile - PFG7

Journée Internationale de l'Éducation 2026 - Consultation Société Civile - 9 février 2026

Contexte

Cette note s'appuie sur les recommandations issues de la consultation labellisée PFG7 (Présidence française du G7), consacrée au financement de l'éducation, tenue le 9 février 2026 et co-organisée par la Coalition Éducation, le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et l'Agence française de développement (AFD). Elle vise à nourrir les réflexions et discussions du G7, en s'appuyant sur l'expertise collective de la société civile et sur des retours d'expérience opérationnels issus de différents contextes géographiques.

Objectifs

Cette note a pour objectifs de :

- **Identifier des leviers concrets** permettant de sécuriser et renforcer les financements publics de l'éducation, en assurant leur stabilité et leur orientation vers les besoins prioritaires des populations.
- **Analyser les conditions** dans lesquelles la diversification des financements - qu'ils soient publics, privés ou innovants - peut renforcer, plutôt que fragiliser, les systèmes éducatifs des pays partenaires.
- **Formuler des recommandations opérationnelles** visant à améliorer l'efficacité des financements, en privilégiant une approche fondée sur les droits humains, la coordination entre bailleurs et acteurs locaux, ainsi que la redevabilité des ressources mobilisées.
- Partager des exemples concrets de dispositifs de financement en matière d'éducation ayant fait leur preuve

Partie 1 : Sécuriser et diversifier les ressources dans un contexte de resserrement budgétaire

1.1 Sécuriser l'éducation comme investissement stratégique et politique

→ Sanctuariser l'APD éducation et la consacrer exclusivement aux besoins prioritaires des populations

Constats clés

- La baisse drastique de l'APD française (réduction de 2/3 en deux ans via le PLF 2026 - [Csud](#)) et des bailleurs (-25% entre 2023 et 2027) compromet l'impact des programmes éducatifs et fragilise l'atteinte des ODD. De plus, elle risque d'augmenter le nombre d'enfants et jeunes non scolarisés, passant de 272 à 278 millions cette année (Unicef).

Garantir un financement efficient, équitable et pérenne de l'éducation dans un contexte de contraction budgétaire

Recommandations issues de la société civile - PFG7

Journée Internationale de l'Éducation 2026 - Consultation Société Civile - 9 février 2026

- Dans les pays à faible revenu, l'APD finance environ 18 % des dépenses publiques d'éducation, ce qui en fait un levier majeur pour les systèmes éducatifs ([Unicef](#)).
- L'éducation est trop souvent traitée comme une "variable d'ajustement silencieuse" en période de resserrement budgétaire, avec des effets négatifs sur les populations les plus vulnérables (femmes, enfants handicapés, déplacés).
- L'éducation est un levier fondamental de cohésion sociale, protection, égalité de genre, résilience aux chocs (climatiques, économiques, sécuritaires), lutte contre la pauvreté, démocratie, paix, développement économique et de réalisation de l'ensemble des droits humains et ODD ([Banque mondiale](#)).
- Près de 60 % des financements bilatéraux éducation déclarés au CAD de l'OCDE sont dépensés principalement en France ou au bénéfice de dispositifs français, tels que les frais d'écolage, certaines bourses¹ qui ne profitent pas aux étudiant-e-s des PMA, les écoles françaises à l'étranger ou les systèmes éducatifs ultramarins comme Wallis-et-Futuna. Si l'on exclut ces montants, l'aide de la France qui contribue réellement au renforcement des systèmes éducatifs des pays partenaires, tous cycles confondus, ne représente que 6,4 % du total de son APD bilatéral. Ce constat souligne que la comptabilisation actuelle gonfle artificiellement l'APD déclarée, et donc l'effort réellement alloué à l'éducation des pays partenaires.
- L'APD française consacrée à l'éducation n'est souvent pas suffisamment orientée vers les besoins prioritaires des populations ni alignée sur les engagements politiques, ce qui limite le soutien direct aux systèmes éducatifs des pays partenaires. La France alloue seulement 19 % de ses financements bilatéraux à l'enseignement de base, dont moins de 20 % bénéficient aux PMA, et seulement 5 % de ses financements humanitaires vont à l'éducation.

Recommandations

1. Sanctuariser un plancher d'investissement stable et transparent pour l'éducation inclusive, intégré dans des cadres budgétaires pluriannuels.
2. Renforcer les narratifs liant éducation, droits humains, stabilité, paix, égalité et résilience afin de mobiliser un soutien politique et financier durable, et promouvoir l'éducation comme investissement stratégique plutôt qu'une dépense.
3. Intégrer l'éducation dans les priorités "dures" de coopération afin de la protéger des coupes budgétaires, en la considérant comme un droit humain (Commission interaméricaine des droits de l'homme) et un droit de l'enfant (Convention internationale des droits de l'enfant), reconnus et ratifiés par la France.
4. Allouer au moins 10 % des financements bilatéraux à l'éducation (hors montants contestés), dont 50 % à l'enseignement de base, en ciblant les PMA et l'Afrique subsaharienne.

¹ [Rapport final de l'Évaluation stratégique des bourses du gouvernement français \(BGF\) – 2017](#)

Garantir un financement efficient, équitable et pérenne de l'éducation dans un contexte de contraction budgétaire

Recommandations issues de la société civile - PFG7

Journée Internationale de l'Éducation 2026 - Consultation Société Civile - 9 février 2026

5. Promouvoir des budgets contracycliques dans les PMA pour résister aux fluctuations économiques, sanctuariser l'investissement dans l'éducation sur le temps long et garantir une stabilité durable.
6. Allouer au moins 10% des financements humanitaires à l'éducation, conformément aux engagements européens.

Exemples opérationnels

- **Plancher d'investissement pluriannuel pour l'éducation dans les PMA** garantissant la continuité des programmes malgré les chocs économiques : [engagement](#) de l'Union européenne (2023) d'allouer au moins 10% de son budget humanitaire à l'éducation des enfants et jeunes en situations de crise. *Avantages* : *garantit la continuité des programmes malgré les chocs économiques.* *Limites* : *dépendance à l'engagement politique des donateurs.*
- **Budgets contracycliques dans les PMA** : appui technique aux ministères pour maintenir le financement éducatif malgré les crises. *Avantages* : *stabilité et prévisibilité des financements.* *Limites* : *nécessite des capacités institutionnelles solides.*

→ **Mettre en place des trajectoires de dette soutenables intégrant explicitement la protection des dépenses éducatives**

Constats clés

- Dans de nombreux pays partenaires, la charge de la dette réduit l'espace budgétaire disponible pour financer l'éducation. Plus de 50 % des pays à faible revenu dépensent davantage pour le service de la dette que pour l'éducation ([ActionAid](#)).
- A l'inverse, un allègement de seulement 10% du service de la dette permettrait de dégager 506 milliards de US\$ pour financer l'éducation dans les cinq prochaines années, ce qui permettrait de couvrir les besoins annuels de 97 milliards nécessaires à l'atteinte de l'ODD 4.²

Recommandations

1. Promouvoir des mécanismes de réduction ou de restructuration de la dette souveraine qui garantissent la protection des dépenses sociales essentielles, notamment l'éducation, conformément à [l'Appel à l'action sur le financement de l'éducation](#) issu du Sommet sur la transformation de l'éducation, en soutenant notamment la création d'une **Convention-cadre des Nations Unies sur la dette souveraine**, telle que [demandée](#) par le **Civil Society FFD Mechanism**.

² "Girls before creditors :The case for prioritising girls in G20 debt reforms"; Malala Fund, Plan International, Nala, Menafem, restless Development, september 2025

Garantir un financement efficient, équitable et pérenne de l'éducation dans un contexte de contraction budgétaire

Recommandations issues de la société civile - PFG7

Journée Internationale de l'Éducation 2026 - Consultation Société Civile - 9 février 2026

2. Renforcer la transparence et la redevabilité des dépenses sociales dans les programmes appuyés par les institutions financières internationales.

Exemples opérationnels

- **Jubilee 2000 - Annulations de dettes pour les pays pauvres.** Campagne internationale Jubilee 2000 (années 1990-2000) conduisant à l'annulation de plus de 100 milliards de dollars de dettes pour une trentaine de pays pauvres via les programmes PPTe/HIPC, illustrant le potentiel des annulations « sèches » pour libérer des ressources publiques destinées à l'éducation.
- **C2D et Debt2Ed - Côte d'Ivoire.** Instrument du Partenariat Mondial pour l'Éducation (PME) appuyé par les C2D (Contrats de Désendettement et de Développement), a permis à la France et à la Côte d'Ivoire de convenir d'un allègement de dette conditionnel de 77,1 millions de dollars, destiné à être investi dans le système éducatif ivoirien. *Avantage : transforme la dette en financement productif pour l'éducation, coordination transparente, redevabilité et efficacité. Limites : montants parfois insuffisants par rapport aux besoins éducatifs globaux, mécanisme complexe, dépendance politique et des contributions des donateurs, pas d'annulation nette de la dette totale.*

1.2. Diversifier et rendre le financement plus robuste

→ Renforcer la mobilisation des ressources domestiques à travers des systèmes fiscaux plus justes et efficaces

Constats clés

- Les ressources domestiques représentent la majeure partie du financement éducatif, avec 82 % dans les PMA et 97 % au niveau mondial. Cependant, de nombreux pays présentent des ratios impôts/PIB faibles (environ 16 % en Afrique, 2023), ce qui limite leur capacité d'investissement dans l'éducation (sources : [Unicef](#), [statafric](#) et [OCDE](#)).
- L'architecture fiscale internationale, actuellement fragmentée, prive souvent les pays du Sud de revenus critiques (environ [480 Mds \\$](#) de pertes fiscales par an), menaçant l'investissement public dans l'éducation.

Recommandations

1. Soutenir la [Convention-cadre ONU sur la coopération fiscale internationale](#) pour renforcer les capacités de collecte d'impôts et réduire les flux illicites. En 2023, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté une résolution lançant sa négociation, avec l'accord des États pour négocier un texte contraignant. Les négociations techniques sont actuellement en cours, prévues jusqu'en 2027 environ.

Garantir un financement efficient, équitable et pérenne de l'éducation dans un contexte de contraction budgétaire

Recommandations issues de la société civile - PFG7

Journée Internationale de l'Éducation 2026 - Consultation Société Civile - 9 février 2026

2. Encourager les réformes fiscales domestiques alignées sur les priorités nationales et les droits à l'éducation.

Exemples opérationnels

- **Convention-cadre ONU sur la coopération fiscale internationale** : Cette convention, en cours de négociation, vise à améliorer la capacité des États à collecter des impôts de manière équitable et à réduire les flux financiers illicites, libérant ainsi des ressources pour les services essentiels, dont l'éducation.
- **Le Ghana Education Trust Fund (GETFund)**, financé par une taxe sur les sociétés extractives, soutient la construction d'écoles, le recrutement d'enseignants et la fourniture de matériel pédagogique. Une réforme adoptée en décembre 2025 rend la taxe déductible pour les entreprises et élargit le mandat du fonds pour garantir la pérennité de l'enseignement secondaire gratuit et financer l'éducation tertiaire pour les personnes en situation de handicap. *Avantages* : flux stable et prévisible pour les programmes éducatifs. *Limites* : dépendance aux profits du secteur extractif, couverture limitée, complexité administrative.
- **Nigeria - Education Tax Fund (ETF)** : Le Nigeria prélève 2 % des bénéfices des entreprises opérant sur son territoire pour financer l'éducation publique. Ce mécanisme soutient les programmes nationaux d'accès équitable à l'éducation et d'alphabétisation, tout en renforçant la redevabilité et la transparence dans l'utilisation des fonds. *Avantages* : soutien à l'accès équitable et transparence. *Limites* : variation selon performance économique, risque de mauvaise allocation locale, complexité de suivi, impact limité sur l'ensemble des dépenses éducatives.

→ Mobiliser des financements complémentaires tout en garantissant leur contribution à l'intérêt public et au renforcement des systèmes éducatifs

Constats clés

- Les instruments financiers innovants (blended finance, PPP, RBF) peuvent mobiliser des financements complémentaires mais posent des risques de fragmentation, d'exclusion et de priorité accordée aux résultats facilement atteignables au détriment de l'équité.
- Ces approches ne doivent **pas se substituer au financement public** mais plutôt le renforcer.

Recommandations :

1. Préserver l'investissement public comme principal financeur de l'éducation, et utiliser les financements innovants **en complément** de façon strictement encadrée.

Garantir un financement efficient, équitable et pérenne de l'éducation dans un contexte de contraction budgétaire

Recommandations issues de la société civile - PFG7

Journée Internationale de l'Éducation 2026 - Consultation Société Civile - 9 février 2026

2. Définir des normes éthiques et des **lignes rouges** pour ces instruments : inclusion, équité, transparence, responsabilité.
3. S'inscrire dans des mécanismes alignés sur les priorités nationales et les systèmes éducatifs publics, en évitant la marchandisation des services.

Exemples opérationnels

- **Matching fund - Mauritanie (MEAE & UNICEF)** : Le projet SAFIA a constitué une première expérimentation de mécanisme hybride de type matching fund, associant un financement public du MEAE et la mobilisation de donateurs de l'UNICEF. L'objectif initial visait un principe de cofinancement équilibré, bien que la parité parfaite n'ait pas été atteinte.
- **Fonds à effet multiplicateur du Partenariat Mondial pour l'Éducation** : Le C2D entre la France et la Côte d'Ivoire a également permis de débloquer 40 millions de dollars supplémentaires provenant d'autres co-financeurs via le fonds à effet multiplicateur du PME. *Avantages* : dynamique partenariale, effet levier, coordination. *Limites* : risque de dépendance aux fonds privés et contributions donateurs, complexité, risque de devenir principale source de financement APD.
- **Education Outcomes Fund - Ghana (2022-2026)** via la Capital 4 Impact Foundation et mis en oeuvre par Plan International Ghana, qui illustre les modèles d'investissement social orientés vers les résultats éducatifs (30 millions de US\$), avec des critères d'impact et d'équité, réduisant les risques d'exclusion tout en mobilisant des fonds privés (fondation Jacob), et en impliquant le ministère de l'éducation. *Avantages* : mobilisation de fonds privés, critères d'équité et d'impact. *Limites* : dépendance aux résultats quantifiables, complexité contractuelle, risque d'exclusion des enfants vulnérables si des critères clairs de mesure du résultat tels que les progrès réalisés plutôt que le résultat scolaire seul ne sont pas définis en amont.
- **PPP financés par blended finance - Save the Children Global Ventures** : Utilisé pour financer des institutions locales ou des infrastructures durables éducatives, sous supervision étatique, avec reporting public et évaluation d'impact ex ante, continue et ex post. *Avantages* : supervision étatique et évaluation d'impact. *Limites* : dépendance privée, complexité administrative, pérennité limitée, risque de priorisation selon la rentabilité ou visibilité au détriment de zones rurales ou communautés marginalisées.

Enseignement clé : Le socle public constitue la source primaire et structurante du financement, garantissant la légitimité, la continuité et la durabilité des interventions. Les fonds privés viennent en complément pour amplifier l'impact, mais ne peuvent se substituer aux ressources publiques.

Garantir un financement efficient, équitable et pérenne de l'éducation dans un contexte de contraction budgétaire

Recommandations issues de la société civile - PFG7

Journée Internationale de l'Éducation 2026 - Consultation Société Civile - 9 février 2026

Partie 2 : Garantir et améliorer l'efficacité des financements éducation

Améliorer l'efficacité globale des financements (qualité, coordination, résultats, redevabilité) tout en évitant les effets pervers générés par la recherche de financements additionnels, conformément aux Principes d'Abidjan.

2.1 Ancrer tous les financements éducatifs dans une approche fondée sur les droits humains et l'intérêt public

Constats

- La diversification des sources de financement peut entraîner des risques de privatisation, d'accroissement des inégalités tel que révélé dans le rapport [Démystifier les PPP dans l'éducation](#) », publié par le Consortium sur la privatisation de l'éducation et les droits humains.
- La montée en puissance de la philanthropie et les PPPs risque de créer des systèmes éducatifs parallèles, inégalitaires, non alignés sur les standards publics, et dépendant de logiques court termistes et de rendement financier, fragilisant le système public et l'équité éducative.
- Les fonds privés présentent certaines limites structurelles : leur volume reste insuffisant pour compenser entièrement les pertes liées aux crises, leur déploiement est souvent orienté vers des projets spécifiques ou stratégiques, et des considérations de réputation peuvent restreindre leur intervention dans certains contextes sensibles (ex. Gaza). Ces facteurs contribuent à ce que les investissements privés, bien qu'utiles, restent moins accessibles de manière durable et inclusive, en particulier pour les populations les plus vulnérables.

Recommandations

1. Tous les financements doivent respecter les [Principes d'Abidjan](#) et prioriser l'enseignement public gratuit et inclusif.
2. Mettre en place des mécanismes robustes de suivi, d'évaluation ex ante/ex post, publics et accessibles.
3. Garantir que les instruments de financement ne créent pas de segmentation ou de discrimination au sein des systèmes éducatifs.

Exemples opérationnels :

- **Le Vietnam** mise sur l'investissement massif dans le public, la formation des enseignants, l'inclusion et la réglementation stricte du privé pour montrer que l'éducation publique peut être accessible, de qualité et équitable, sans dépendre des PPP ou écoles lucratives.

Garantir un financement efficient, équitable et pérenne de l'éducation dans un contexte de contraction budgétaire

Recommandations issues de la société civile - PFG7

Journée Internationale de l'Éducation 2026 - Consultation Société Civile - 9 février 2026

Avantages: accès équitable et qualité sans dépendre des PPP, forte capacité institutionnelle et politique.

- **Parlement européen - résolution sur les écoles privées** : Le Parlement européen appelle la Commission européenne à ne pas utiliser l'aide au développement pour financer des écoles commerciales privées, dans une [résolution](#) décisive adoptée en 2018 et portée par le député européen français Vincent Peillon (paragraphe 12). *Avantages* : protège le financement public et l'équité.

2.2. Réduire la fragmentation et renforcer la coordination des financements éducatifs

Constat clés

- La multiplication des instruments et bailleurs complexifie la mise en œuvre et réduit l'efficacité globale.
- Les mécanismes peu coordonnés augmentent les coûts administratifs et limitent l'appropriation locale. [Renouveler les promesses d'efficacité des financements internationaux pour transformer l'éducation](#), publié par l'AFD et IYPE
- Pour certains donateurs, la grande majorité de l'APD est acheminée par des canaux gouvernementaux ou multilatéraux, tandis que la part des ONG et collectivités locales dans les financements publics reste très faible : par exemple, pour l'APD française, moins de 2 % des financements bilatéraux passent par ces acteurs, le reste étant géré par les gouvernements ou des institutions publiques/internationales. Cela souligne que la responsabilité de l'efficacité et de la redevabilité incombe principalement aux gouvernements et organisations internationales ([Fondation Jean Jaurès](#)).

Recommandations

1. Promouvoir des fonds communs et des appuis budgétaires harmonisés et alignés sur les priorités nationales des pays partenaires.
2. Réserver une part des financements aux acteurs locaux, avec des procédures adaptées.
3. Impliquer les premiers concernés : les communautés et les jeunes/organisations de jeunes dans la planification et la redevabilité.
4. Prévoir des financements anticipatifs pour l'éducation, permettant d'anticiper l'impact des crises (plans d'action anticipatoire) et d'y répondre de manière flexible.
5. Mesurer les résultats à l'aide d'indicateurs inclusifs et contextualisés, et publier les évaluations pour guider les ajustements.

Garantir un financement efficient, équitable et pérenne de l'éducation dans un contexte de contraction budgétaire

Recommandations issues de la société civile - PFG7

Journée Internationale de l'Éducation 2026 - Consultation Société Civile - 9 février 2026

Exemples opérationnels

- **Fonds commun éducation - Niger** : le Fonds commun éducation (souvent piloté par la Primature/niveau interministériel) est un instrument d'aide budgétisée alignée sur les systèmes nationaux - c'est-à-dire que les partenaires internationaux versent leurs financements directement dans un mécanisme géré en coopération avec l'État, plutôt qu'en parallèle via des projets isolés. *Avantages* : meilleure intégration des financements extérieurs dans les priorités nationales, décentralisation de la gestion des politiques éducatives, coordination renforcée, renforcer la planification publique, appropriation locale, planification budgétaire pluriannuelle. *Limites* : dépendance aux capacités institutionnelles, fragmentation persistante entre partenaires, vulnérabilité aux chocs.
- **Appui budgétaire harmonisé - Tanzanie** : La Tanzanie a utilisé un modèle d'aide budgétisée alignée sur les systèmes nationaux pour financer certaines réformes éducatives - par exemple l'affectation des enseignants à l'échelle décentralisée et le financement direct des subventions scolaires via les systèmes publics. *Avantages* : soutien à des réformes éducatives complexes, exécution plus efficace, réduction des coûts de transaction. *Limites* : cohésion des partenaires difficile à maintenir, règles multiples, appropriation partielle.
- **Stratégie nationale d'action anticipatoire intégrant l'éducation - Burkina Faso** : Une collaboration étroite a été menée entre le ministère de l'Éducation, le Cluster Education, OCHA, le ministère de l'Eau et de l'Assainissement, le ministère de l'Action Humanitaire et le ministère de l'Agriculture et Plan International. Un plaidoyer conjoint a conduit à l'élaboration d'une nouvelle Stratégie Nationale de l'Action Anticipatoire (SNAA) intégrant l'éducation.
- **Flexibilité des financements ECHO en contexte de crise - Soudan** : ECHO a fait preuve de flexibilité avec Plan International Soudan fin 2024 pendant la phase de reprogrammation nécessaire (passant d'une approche nationale renforçant le système éducatif à une réponse d'urgence dans les régions les plus touchées du Nord Darfour), ce qui a favorisé l'agilité et l'innovation de Plan dans sa réponse.

Conclusion stratégique

L'éducation doit demeurer un droit humain fondamental et un bien public mondial prioritaire, qui doit rester résilient face aux défis mondiaux. Pour cela, il est indispensable de sanctuariser l'Aide publique au développement (APD) dédiée à l'éducation, d'en garantir l'allocation exclusive aux besoins prioritaires des populations, ainsi que son alignement sur les priorités nationales et son impact sur le renforcement durable des systèmes éducatifs des pays partenaires.

Cet engagement suppose également de promouvoir une coopération fiscale internationale plus équitable, de mettre en place une régulation stricte des financements privés et innovants, et de renforcer la coordination entre les acteurs, l'inclusion ainsi que la redevabilité envers les populations concernées, notamment les plus à risque d'exclusion.

Garantir un financement efficient, équitable et pérenne de l'éducation dans un contexte de contraction budgétaire

Recommandations issues de la société civile - PFG7

Journée Internationale de l'Éducation 2026 - Consultation Société Civile - 9 février 2026

Dans le cadre de la présidence française du G7, la France a la responsabilité de porter une vision ambitieuse fondée sur la justice fiscale internationale, l'annulation de la dette, le renforcement des systèmes éducatifs publics et la participation effective des sociétés civiles et des jeunes à toutes les étapes de la prise de décision.